

REVUE DE PRESSE | décembre 2013

« Les territoires, leviers de la transition énergétique »

Publié le 05/11/2013

Par Laetitia Van Eeckhout

Comment développer les énergies renouvelables ? Comment combler le retard français ? Comment accélérer la transition énergétique ? Dans une note « Les Territoires au cœur de la transition énergétique » rendue publique mardi 5 novembre, La Fabrique écologique propose d'engager sans plus tarder une décentralisation de l'énergie. Ce think tank "transpartisan" composé d'experts et d'acteurs de terrain a été lancé le 22 mars 2013 par Gérard Guibert (PS), l'ancien directeur de cabinet de la ministre de l'environnement Nicola Bricq

La nécessaire lutte contre le changement climatique passe, on le sait, par un développement prioritaire des énergies renouvelables : solaire, éolien, biomasse... Or ces énergies ont pour caractéristique majeure, à l'exception notable de l'éolien en mer, de se développer sur la base d'unités de taille limitée, au plus près de la ressource et de la consommation.

RATTRAPER LE RETARD

"La transition énergétique suppose donc qu'une priorité forte soit donnée à la valorisation des ressources locales", soutiennent les auteurs de la note. C'est là un enjeu d'autant plus fort que la France, pays où jusqu'ici une gestion centralisée de l'énergie a prévalu, accuse un retard par rapport à la plupart des autres pays européens.

Certes les initiatives locales se sont multipliées ces dernières années. Mais, observe Gérard Guibert, président de la Fabrique écologique, "celles-ci restent ponctuelles, partielles, expérimentales, et se développent sans qu'il soit recherché, sur un territoire donné, une cohérence de l'ensemble du système énergétique. Si l'on veut que les collectivités locales développent une politique beaucoup plus systématique en la matière, il faut les rendre politiquement responsables de l'équilibre énergétique de leur territoire", insiste-il.

AU PLUS PRÈS DES RÉALITÉS LOCALES

La région, suffisamment vaste pour permettre une solidarité et un développement coordonné entre le rural et l'urbain, se verrait confier un rôle de chef de fil dans l'organisation de l'énergie décentralisée. Le projet de loi "Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles", en cours de discussion au Parlement, prévoit de confier ce rôle à la région en matière énergétique, mais sans en préciser les conséquences pratiques.

Les régions sont déjà en charge d'une planification dans ce domaine : depuis les lois Grenelle I et II, elles ont l'obligation d'élaborer un schéma régional climat-air-énergie (SRCAE). Ce document reste néanmoins très formel: aucune priorité n'est vraiment fixée et les autres niveaux de collectivités infrarégionaux ne sont pas pleinement impliqués. Près de la moitié des régions n'a d'ailleurs toujours pas approuvé de schéma.

Pour les experts de La Fabrique écologique, il est urgent que la loi confie à la collectivité régionale "un rôle plus explicite" en matière d'énergie. Les collectivités territoriales ne peuvent évidemment exercer une compétence directe pour vendre sur le marché dérégulé du gaz, de l'électricité et du pétrole. En revanche, soutiennent-ils, le rôle et la responsabilité de la région mériteraient d'être "davantage affirmé dans les trois domaines : l'efficacité énergétique et la lutte contre la précarité, la production de chaleur et enfin celui des installations d'énergie renouvelable".

RÔLE D'IMPULSION DE LA REGION

Ce faisant, le rôle de chef de fil doit être entendu comme un « rôle d'impulsion et non un pouvoir de décision », insistent les experts de La Fabrique écologique qui n'ignorent pas les querelles de prérogatives entre les différents niveaux de collectivités locales. La région devrait ainsi déléguer une partie de ses missions auprès de quelques sociétés locales d'énergie (SLE), qui, au plus près des réalités, coordonneraient et soutiendraient le développement des énergies renouvelables et réseaux de chaleur.

Cette délégation opérationnelle pourrait s'effectuer, selon les endroits, en faveur des métropoles, des communautés, des départements, des syndicats communaux ou intercommunaux d'énergies... Quelle que soit l'autorité dont elles seraient issues, les sociétés locales d'énergies devraient cependant présenter une solidarité et une complémentarité entre l'urbain et le rural, autrement dit couvrir des communes rurales et pas seulement des villes.

" UNITÉ D'ErDF MAINTENUE "

En charge du développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur, les SLE seraient également responsables de l'adaptation du réseau de distribution que pourrait nécessiter ces énergies décentralisées. "Un tel schéma maintient l'unité et le rôle d'ErDF, insistent les auteurs de la note. L'opérateur historique resterait responsable du socle du réseau, en zone urbaine et rurale, et sur le même modèle que la SNCF pour le

transport régional par chemin de fer (TER), pourrait agir pour le compte des SLE", expliquent-ils.

Actuellement, les régions concluent avec la SNCF des conventions sur les trajets à mettre en place, le nombre de liaisons, les tarifs, le niveau de qualité de service offert. Il en irait de même entre les sociétés locales d'énergie et ErDF pour le renforcement du réseau lié au développement des énergies décentralisées.

La Fabrique écologique souhaite qu'une telle décentralisation énergétique soit un des éléments majeurs de la future loi sur la transition énergétique annoncée pour 2014, afin que les régions volontaires puissent rapidement mettre en oeuvre le chantier.

Article paru sur le site **Le Monde**

« Et si la France décentralisait la gestion de l'énergie sur le modèle des TER de la SNCF »

Publié le 06/11/2013

Par Jean-Louis Dell'Oro

Un nouveau think tank propose de s'inspirer des conventions passées entre les régions et la SNCF pour rationaliser la production d'électricité sur l'ensemble du territoire.

Confier aux régions la gestion de l'énergie sur le modèle de ce qui a été fait pour le rail avec les trains express régionaux. C'est la proposition originale, dans une note publiée mardi 5 novembre, d'un nouveau think tank, La Fabrique écologique, qui compte dans son conseil d'orientation des personnalités comme Daniel Cohn-Bendit, Michel Rocard ou encore Corinne Lepage.

Historiquement, le système français est très centralisé. D'une façon générale, c'est l'Etat qui autorise la construction des unités de production, de transport, de distribution et de stockage de l'énergie. Il existe certes des exceptions. Par exemple, la marge de manœuvre est beaucoup plus importante pour les collectivités locales en ce qui concerne l'utilisation de la biomasse ou de la méthanisation. Mais c'est encore marginal et le système est particulièrement complexe. Par exemple, certaines constructions d'éoliennes doivent être autorisées au niveau de l'Etat, mais d'autres non...

Pour ne rien arranger, quatre codes différents s'appliquent à la gestion de l'énergie décentralisée: le code de l'environnement, le code général des collectivités territoriales, le code de l'énergie et le code de l'urbanisme. Et il faut y rajouter le mille-feuille administratif hexagonal.

Rationaliser l'énergie

Le problème, c'est qu'avec l'arrivée des énergies renouvelables, les problématiques énergétiques sont en train de changer. Dans le cadre des objectifs européens, la France doit atteindre 23% d'énergies renouvelables d'ici à 2020. L'Hexagone en est encore très loin (13,1% en 2011). Et la Cour des Comptes a pointé du doigt dans un récent rapport le coût du soutien aux énergies renouvelables. La rationalisation du secteur devrait donc devenir prioritaire dans les années à venir.

En l'état actuel de la recherche, l'électricité est très difficilement stockable et les pertes liées à son transport sur de grandes distances sont importantes. De petites unités de production d'énergie, localisées près de la demande des utilisateurs finaux, présentent ainsi un intérêt indéniable.

"De grandes unités de production restent nécessaires pour permettre un bilan énergétique compétitif et diversifié", reconnaît le rapport. Il convient néanmoins de s'adapter aux énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire, destinées à prendre de plus en plus de place mais qui sont intermittentes et généralement mises en œuvre sur des portions limitées du territoire.

Article paru sur le site **Challenges**

« Transition énergétique : confier aux régions un rôle opérationnel »

Publié le 07/11/2013

Par Sophie Fabrégat

Le think thank la Fabrique écologique propose de confier aux régions la responsabilité du développement des énergies décentralisées. Les auteurs proposent un schéma original de gestion du réseau de distribution d'électricité. Détails.

Et si les régions devenaient autorités organisatrices des énergies décentralisées ? C'est ce que propose un groupe de réflexion de la Fabrique écologique, think thank qui réunit de nombreux acteurs du monde économique. Cela permettrait de clarifier les compétences de chaque collectivité et d'assurer une cohérence sur les territoires en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

"Au-delà des aspects qui doivent rester centralisés, en particulier la sécurité et la gestion des réseaux, la population a intérêt, à coût égal, à ce que des autorités de proximité les accompagnent au mieux dans leurs problèmes énergétiques, et que se développent des

solutions locales de production d'énergie face à la hausse des prix des marchés mondiaux", notent les auteurs.

Il s'agirait de donner davantage de responsabilités aux régions, comme elles le demandent, de "fournir un outil et des moyens supplémentaires pour développer les énergies décentralisées, mais, à la différence d'aujourd'hui, elles devront en assumer les conséquences en matière de financement des investissements nécessaires".

Ces propositions permettent de relancer la question de la décentralisation de la compétence énergie. Si cette idée a été largement partagée lors du débat national sur la transition énergétique, "les propositions qui s'en sont dégagées, limitées à celles qui font consensus, n'ont pas été à la hauteur des enjeux".

Réseau de distribution : une co-responsabilité entre ErDF et les régions

Alors que de nombreux acteurs demandent une plus forte emprise des collectivités sur le réseau de distribution, les auteurs du rapport estiment au contraire que, pour des raisons de sécurité énergétique, d'optimisation économique mais aussi de solidarité des territoires et de continuité de service public, cette gestion doit restée centralisée. En Allemagne et en Espagne, la territorialisation du système énergétique "pose le problème, devenu crucial dans ces pays, du renforcement et de la gestion des réseaux, et rend possible des écarts importants dans les tarifs de distribution", estiment-ils.

Créer des entreprises locales de distribution, comme le demandent de nombreuses collectivités, nuirait à l'équilibre des territoires et poserait la question des coûts de distribution, très différents selon la densité de la population, les difficultés du terrain... Cette solution "avantagerait les zones urbaines, dont certaines sont d'ailleurs fortement demandeuses d'un tel changement, mais risquerait en contrepartie d'accentuer l'écart avec des zones péri-urbaines ou rurales qui se sentent aujourd'hui délaissées".

Les auteurs préconisent donc d'améliorer le système actuel plutôt que de le remettre en cause. Les régions pourraient ainsi devenir autorités organisatrices des énergies décentralisées (société régionale d'énergie, SRE), c'est-à-dire disposer d'un "rôle opérationnel pour le développement des énergies décentralisées, le financement des investissements pour en assurer la distribution, et, le cas échéant, la prise en charge du guichet unique d'aide aux particuliers pour toutes les questions énergétiques".

Le schéma serait semblable à celui appliqué pour le transport ferroviaire avec la SNCF. ErDF se verrait attribuer la responsabilité de la distribution et devrait répondre à des objectifs de maîtrise des coûts et de qualité pour le réseau existant. "Une trajectoire d'investissement pourrait d'ailleurs être fixée par les pouvoirs publics, déclinée par régions sur la base d'objectifs nationaux harmonisés de qualité". En revanche, les SRE seraient en charge du développement du réseau pour accueillir les énergies décentralisées et de son financement.

Assurer la compétence énergie à l'échelle des bassins de vie

Pourquoi les régions ? Parce qu'elles sont déjà responsables des affaires économiques et des transports sur leur territoire et constituent un lieu de solidarité et de développement coordonné entre le rural et l'urbain. De plus, elles jouent déjà un rôle de planification en étant chargées de rédiger les schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE).

Mais pas question de centraliser à nouveau une compétence au niveau de la région. Celle-ci devra en effet déléguer ses missions, à des échelles pertinentes (bassin de vie, métropole...), à des autorités locales organisatrices des énergies décentralisées (sociétés locales d'énergie, SLE), qui disposent de moyens humains et financiers suffisants pour assurer ces missions.

"L'objectif est de donner un cadre cohérent à la coopération inter-territoriale, en surmontant le clivage entre les réseaux d'acteurs existants. La nouvelle organisation énergétique du territoire serait ainsi fondée sur quelques autorités locales organisatrices des énergies décentralisées, en nombre réduit et avec une maille assurant une solidarité et une complémentarité entre l'urbain et le rural".

Certaines régions ont déjà montré l'exemple en créant des sociétés d'économie mixte d'énergie, notent les auteurs. "Le nouveau dispositif donnera aux SRE - SLE une configuration, des compétences et des moyens beaucoup plus importants. Il permettra d'imprimer une véritable logique régionale à la politique d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables, tout en permettant une gestion au plus près des territoires".

Sur le statut des SRE-SLE, les auteurs ne tranchent pas : société d'économie mixte, établissement public, syndicat mixte ou société publique locale, peu importe. L'objectif premier est de "rassembler des acteurs publics locaux et les autres acteurs de l'énergie afin de bénéficier de leur expertise pour l'application de la politique énergétique territoriale".

Une contribution climat énergie régionale ?

Pour développer les moyens de production décentralisés (énergies renouvelables et chaleur) ou impulser des solutions de maîtrise de l'énergie, les régions devront utiliser des leviers financiers, que ce soient des incitations, des prises de participation, des prêts ou des garanties.

Les SRE-SLE devront être dotées de moyens financiers pérennes, sans pour autant mobiliser des ressources publiques supplémentaires. Plusieurs pistes sont évoquées par les auteurs, parmi elles la rationalisation, la réaffectation de certaines ressources existantes (TIPP, taxes sur l'électricité, TURPE...) et la réforme des taxes. Il s'agit de rationaliser les ressources et d'en optimiser l'utilisation via la mutualisation. Un fonds climat-énergie régional et local pourrait centraliser ces moyens.

Les régions pourraient décider également de la création d'une contribution climat énergie, à condition qu'elle concerne toutes les énergies, qu'elle soit proportionnelle à l'énergie consommée, "avec un coefficient de majoration en fonction des émissions de gaz à effet de serre et encadrée dans des limites étroites, quelques centimes". Autre prérogative : rester à prélèvements constants et donc diminuer, en contrepartie, des impôts existants.

Article paru sur le site **Challenges**

L'écologie se réfugie dans les « laboratoires d'idées »

Publié le 06/11/2013

Par Emmanuelle Réju

Ils s'appellent « La Fabrique écolo », « Ecolo-Ethik », « le think tank Nicolas Hulot » ou encore « EcoloEuropa ».

Que faire aujourd'hui quand on s'intéresse aux questions écologiques ? La réponse ne semble pas être du côté des partis politiques, ni même des associations militantes. Les bonnes volontés écologistes – experts, scientifiques, élus – ont trouvé un autre refuge pour faire avancer leurs idées : les think tanks, ou encore laboratoires d'idées, qui ces derniers temps poussent comme des champignons après la pluie.

UN DÉBAT POLITIQUE « AU NIVEAU ZÉRO »

La Fabrique écologique vient ainsi de publier, le mardi 5 novembre, sa première note sur la décentralisation énergétique. « Notre objectif est de fournir des propositions concrètes, rigoureuses et fouillées », assure son fondateur Géraud Guibert, qui fut l'un des membres de la cellule environnementale du candidat Hollande pendant la campagne électorale. Se targuant de fédérer quelque 300 experts, la Fabrique se rêve comme l'équivalent écologiste « de la Fondation Saint-Simon des années 1980 ». « Le débat politique sur l'écologie est au niveau zéro, poursuit Géraud Guibert. Or beaucoup de gens ont envie de faire des choses dans ce domaine ».

LES PARTIS POLITIQUES DISCRÉDITÉS

Il ne leur vient plus à l'idée de se tourner vers les partis politiques. « Le discrédit des partis est tel que les intellectuels ne veulent plus venir y réfléchir, assure Chantal Jouanno, ancienne ministre de l'écologie, qui a fondé avec sa « grande amie » Laurence Vichnievsky, le laboratoire d'idées Ecolo-Ethik. Or nous avons absolument besoin de « penser » notre évolution écologique ». « Il n'y a plus de débats de fond dans les partis politiques », constate pour sa part Géraud Guibert. « Les partis vont mal dans leur

ensemble, confirme l'eurodéputé EELV Yannick Jadot, qui a fondé le think tank EcoloEuropa avec Daniel Cohn-Bendit. Leur fonctionnement vertical est inadapté au fonctionnement en réseau dont nous avons besoin pour mener une réflexion aussi large que possible ». Lui aussi constate la difficulté de mobiliser des intellectuels, des représentants syndicaux ou des chefs d'entreprise dans le cadre d'un parti. Une barrière qui est levée avec les laboratoires d'idées, qui s'affichent toujours « apolitiques » ou « transpartisans ».

LE DÉCLIC DU GRENELLE

Thierry Libaert, expert en communication politique, et membre fondateur de la fondation Nicolas Hulot, voit dans la Grenelle de l'environnement un déclic positif qui a encouragé la création de ces laboratoires d'idées. « Les militants écologistes ont réalisé à ce moment-là que la confrontation militante n'était pas le seul moyen de faire avancer leurs idées, analyse-t-il. Leur expertise a été reconnue par les pouvoirs publics ».

C'est bien cette expertise qui se veut la force des think tanks. « Sur les grandes questions environnementales, vous avez de bons slogans, mais les dossiers ne sont pas bien bordés, ajoute Géraud Guibert. C'est ainsi qu'une bonne idée comme la tarification progressive du gaz et de l'électricité a fini par s'embourber ».

UN ESPACE À PRENDRE

Reste une question : pourquoi créer tant de lieux de débats différents, et ne pas rejoindre par exemple le think tank de la fondation Nicolas Hulot, qui depuis de longues années déjà alimente les différents gouvernements en notes, analyses et concepts ? « Ce think tank est très personnalisé autour de Nicolas Hulot, explique Géraud Guibert. Certains de nos membres souhaitaient une expression plus neutre ». « Entre les ONG, les fondations personnelles ou les think tanks trop marqués politiquement, il y avait un espace », juge pour sa part Chantal Jouanno.

*Article paru sur le site **La Croix***

MARASME VERT

QUAND LA FABRIQUE ÉCOLOGIQUE TURBINE

Les portiques de l'écotaxe, 500 000 euros pièce, brûlent et les piliers de l'écologie politique et publique vacillent. *« C'est trop facile d'accuser les autres, écrit le député d'Europe Ecologie Jean-Paul Besset dans "Libération", alors que l'on s'est nous-mêmes "cornérisés" et tiré des balles dans le pied. »* Pour retrouver des appuis dans la débâcle culturelle verte, Géraud Guibert, l'ex-directeur de cabinet de l'ex-éphémère ministre de l'Ecologie Nicole Bricq, a lancé la Fabrique écologique. Un think tank largement pluraliste où se croisent Chantal Jouanno, Michel Rocard, Serge Lepeltier, maire UDI de Bourges, ou encore Laurence Rossignol, du PS. Mardi 5 novembre, le premier des onze groupes de travail livrait au Palais de la Porte-Dorée une note étoffée proposant un *« modèle français de décentralisation énergétique »*. Avec, à la clé, la proposition de créer des *« sociétés régionales d'énergie »* qui auraient, un peu comme en Allemagne ou en Espagne, des compétences organisatrices sur toutes les énergies et feraient office de guichet unique d'aide aux particuliers. *« Il faut bosser, confie Guibert, puisque personne n'attend plus rien des partis. Notre démarche suscite d'ailleurs pas mal de vocations : 2 000 personnes se sont inscrites en quelques mois pour suivre nos travaux. Et pour les amender. »*

GUILLAUME MALAURIE